



PAR COURRIEL

Le 9 juin 2022

**N/Réf. : 23138**

**Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision***

La présente donne suite à votre demande d'accès à des documents reçue à nos bureaux le 20 mai 2022 visant à obtenir *copie du projet de recherche remis en avril 2021 au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration menant au développement d'un programme-cadre gouvernemental de francisation pour les personnes ayant des compétences peu développées en littératie et en numératie portant sur l'évaluation des besoins psychosociaux des participants au programme FIPA et recommandations.*

À cet égard, nous vous invitons à consulter le *Tableau des décisions et documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès* sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/index.html>

En effet, les documents visés par votre demande d'accès ont fait l'objet d'une demande antérieure portant le numéro 23094, que nous vous invitons à consulter.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre.

Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:  
[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/)

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

*Originale signée par :*

M<sup>me</sup> Tabita Nicolaica  
Responsable de l'accès aux  
documents et de la protection des  
renseignements personnels